



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article279>

Nouvelles épreuves obligatoires ponctuelles d'EPS session 2008

- Les textes - Les B.O -



Date de mise en ligne : mercredi 15 août 2007

EPS Académie de Lyon

Épreuve obligatoire ponctuelle d'EPS à compter de la session 2008 aux baccalauréats général, technologique et professionnel, BMA, CAP, BEP

NOR : MENE0701420N

RLR : 933-4 ; 933-5 ; 933-6

NOTE DE SERVICE N°2007-116 DU 16-7-2007

À compter de la session 2008 de l'examen des baccalauréats général et technologique, la liste nationale des couples d'activités de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive pour les candidats qui sont évalués dans cette discipline en épreuve ponctuelle terminale, est la suivante :

- demi fond et badminton simple ;
- demi fond et tennis de table simple ;
- sauvetage et tennis de table simple ;
- sauvetage et basket-ball ;
- gymnastique et basket-ball.

Cette liste remplace celle figurant en annexe 1 bis de la note de service

[\[http://www.education.gouv.fr/_gfx/puc_sommaireItem.gif\]](http://www.education.gouv.fr/_gfx/puc_sommaireItem.gif) n° ; 2002-131 du 12 juin 2002, modifiée, relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive au baccalauréat général et technologique.

Cette liste s'applique également pour l'épreuve obligatoire ponctuelle du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, conformément aux instructions de la note de service

[\[http://www.education.gouv.fr/_gfx/puc_sommaireItem.gif\]](http://www.education.gouv.fr/_gfx/puc_sommaireItem.gif) n° ; 2005-179 du 4 novembre 2005 (B.O. n° ; 42 du 17 novembre 2005).

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean Louis NEMBRINI